boîte 29 - 80 rue de montreuil 75011 Paris - 01.44.64.64.44 - solidairesfinancespubliques.org - contact@solidairesfinancespubliques.org

Lyon le 8 avril 2022

Compte rendu du CTL du 7 avril 2022

C'était la deuxième instance consacrée au Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents. L'utilisation du Fonds s'effectue en associant les agents de toutes les structures rattachées à la direction. Les organisations syndicales représentatives au niveau du CTL sont associées au dispositif : un examen est organisé afin d'identifier les projets à financer et d'arrêter à la majorité des sièges en CTL les projets retenus dans le cadre du Fonds. Le recensement auprès des agents s'est déroulé en décembre 2021 et janvier 2022. La DISI dispose d'une enveloppe de 64402€.

La première instance n'a pas pu se finir, car il restait une interrogation concernant l'éligibilité des bons d'achat. La réponse est tombée du bureau du budget : les bons d'achat quels qu'ils soient ne sont pas éligibles, car ils augmentent le pouvoir d'achat des agents.

Comme lors de la première instance, les élus Solidaires Finances publiques au CTL ont souhaité prioriser les projets qui peuvent bénéficier au plus grand-nombre d'agents. Après les bons d'achat, nous avions porté la priorité sur l'aménagement de salles de détente, la végétalisation des espaces de travail, la fourniture d'équipements qui peuvent profiter au plus grand nombre.
Le budget présenté par la DISI était d'environ 44000 € mais ne prenait pas en compte la végétalisation des bureaux.
Après discussion, le budget a été revu et évalué comme ci-dessous.

Budget Retenu :

- 45000€ : espaces de convivialité dans chaque ESI (mobilier, baby-foots, jeux de société, bibliothèques participatives, machines à café pour certains services, travaux de peinture, sols si nécessaire…) ;
- 8000€ : végétalisation (plantes d'intérieur et d'extérieur) ;
- 6000 € : des gourdes isothermes pour tous les agents de la direction ;
- 2000 € : des couverts dans certains services ;
- 2000 € : des tasses pour tous les agents ;
- 5000 € : décoration des bureaux (Exemple : affiches et cadres).

Le budget retenu est finalement légèrement supérieur au budget imparti, mais serait possible selon la direction de récupérer du budget non utilisé par d'autres.

Le budget a été voté à l'unanimité par l'ensemble des représentants du personnel. Il faut préciser qu'en cas de vote contre le budget était perdu pour la direction et l'ensemble des agents qui la compose.
Nous regrettons que cet argent n'ait pas pu être utilisé pour revaloriser le pouvoir d'achat des agents. Il ne faudrait pas que le dispositif actuel d'amélioration du « cadre de vie » vienne à faire oublier qu'il est nécessaire de reconnaître de manière plus importante l'engagement, le professionnalisme et la technicité des agentes et des agents de la DGFiP. Ceci doit passer par l'arrêt des suppressions d'emplois, et un vrai engagement indemnitaire et indiciaire.